



Sécurité et criminalité dans le canton de Genève

Évolution 2022–2025 et enjeux
pour les conditions-cadres

Août 2026



Sécurité et criminalité dans le canton de Genève

Évolution 2022–2025 et enjeux
pour les conditions-cadres

Août 2026

Sommaire

1. Résumé	4
2. Introduction : la sécurité comme condition-cadre de la prospérité	7
3. Origine de l'étude	9
4. Évolution générale : une augmentation réelle, y compris rapportée à la population	11
5. Une hausse portée par la délinquance contre le patrimoine	12
6. Les home-jackings comme indicateur critique de sécurité	13
7. Les atteintes aux personnes : une évolution préoccupante	14
8. Violences sexuelles : une baisse apparente, une gravité accrue	15
9. Violence domestique : un phénomène structurel en expansion	16
10. L'essor de la cybercriminalité et des fraudes	17
11. Évolution moyenne de Genève sur la période 2022-2025	17
12. Comparaison intercantonale : Genève durablement au-dessus de la moyenne nationale	19
- Zurich	19
- Vaud	20
- Bâle-Ville	20
13. Analyse comparative de la criminalité intercantonale	21
14. Disparités intracantoniales : une concentration persistante et des recompositions locales	22
15. Taux d'élucidation et effectif policier	23

16. Entre statistiques criminelles et sentiment d'insécurité	24
17. Genève face à un défi singulier : la sécurité comme priorité partagée	25
18. Les « bodycams » : un chantier en cours	27
19. Vidéosurveillance et systèmes automatisés : un cadre à faire évoluer	29
20. Comparatif : où en sont les cantons romands ?	30
21. Synthèse du diagnostic et orientations stratégiques	31
22. Conclusion : la sécurité, condition de l'attractivité genevoise	33
23. Sources et références	34

1. Résumé

Ce rapport examine l'évolution de la criminalité dans le canton de Genève entre 2022 et 2025, en lien avec les conditions-cadres économiques. Les données montrent une hausse significative du nombre d'infractions au Code pénal, **passées de 43'838 à 50'020 (+14,1%)**, soit une progression nettement supérieure à celle de la population (+3,7%). La fréquence des infractions a ainsi **augmenté de 86 à 94,2 pour 1'000 habitants**. Malgré un léger recul en 2025 par rapport à 2024, le niveau global demeure durablement plus élevé qu'au début de la période.

Cette évolution est principalement portée par **les infractions contre le patrimoine**, en particulier les vols et les cambriolages. Elle s'accompagne de signaux préoccupants : **hausse des viols**, de la **violence domestique**, développement de la **cybercriminalité** et forte augmentation **des home-jackings (+64%)**, qui traduisent une évolution vers des formes d'atteintes plus intrusives et plus marquantes.

La comparaison intercantonale confirme le positionnement spécifique de Genève. Avec une fréquence de **94,2 infractions pour 1'000 habitants en 2025, le canton se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale (61,3)** et au-dessus des autres cantons comparables, à l'exception de Bâle-Ville.

Les caractéristiques propres du territoire genevois peuvent expliquer en partie cette singularité. Canton frontalier, place économique et financière, siège d'organisations internationales et pôle diplomatique, Genève concentre une forte densité de population, d'activités et de flux transfrontaliers. Son attractivité repose toutefois sur une image de stabilité et de sécurité. Dans ce contexte, l'évolution de la criminalité dépasse le seul champ des statistiques pénales et devient un enjeu des conditions-cadres économiques.

Cette dimension est d'autant plus importante que les entrepreneurs et dirigeants d'entreprise accordent eux-mêmes une attention croissante aux enjeux de sécurité. Les résultats de l'enquête qualitative menée par la Fondation pour l'attractivité du canton de Genève (FLAG) en 2025 montrent que cette question **influence** désormais les décisions d'implantation, d'investissement et, plus largement, l'attractivité du canton.

Le rapport met également en évidence une évolution des politiques de sécurité en Suisse romande. Plusieurs cantons ont déjà renforcé

leur arsenal opérationnel à travers le déploiement de caméras-piétons (*bodycams*), de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) ou encore de systèmes de recherche automatisée de véhicules (RVS), sur la base de cadres juridiques déjà en vigueur dans plusieurs cantons. Ces expériences offrent aujourd'hui des références concrètes dont Genève peut s'inspirer.

Dans cette perspective, le rapport identifie plusieurs pistes de réflexion : poursuivre la modernisation des outils d'enquête, renforcer la présence des forces de l'ordre et améliorer la coordination entre prévention, répression et accompagnement des victimes.

En conclusion, cette étude rappelle que la sécurité constitue aujourd'hui **une condition-cadre stratégique du développement économique, de la qualité de vie et de l'attractivité du canton**. Si Genève conserve des atouts majeurs, l'évolution observée entre 2022 et 2025 invite les pouvoirs publics à maintenir une vigilance soutenue afin de préserver durablement l'un des principaux fondements de son attractivité : son image de stabilité et de sûreté.

2. Introduction : la sécurité comme condition-cadre de la prospérité

La sécurité constitue l'une des fonctions fondamentales de l'action publique et l'une des conditions premières du bon fonctionnement d'une société. Dans son sens le plus classique, elle renvoie à la capacité d'un territoire à protéger les personnes, les biens et les activités contre les atteintes susceptibles d'altérer l'ordre social. Mais dans les sociétés contemporaines, elle dépasse cette seule dimension régaliennne et contribue plus largement à la confiance, à la cohésion sociale et au bon fonctionnement de l'économie.

Pour les habitants, elle conditionne la qualité de vie, l'usage de l'espace public et la liberté de circuler sans exposition excessive au risque. Pour les entreprises, elle influence la continuité des activités, les décisions d'investissement et, plus largement, la compétitivité. Dans les économies ouvertes, elle tend ainsi à être considérée comme une composante des conditions-cadres, au même titre que la fiscalité, les infrastructures ou la stabilité institutionnelle.

À l'échelle internationale, la Suisse continue d'occuper une place particulièrement favorable. Selon le Global Peace Index, dans le classement mondial, elle se classe troisième en 2026, dans un indice couvrant 163 pays et reposant sur 23 indicateurs relatifs à la sécurité intérieure, aux conflits et à la militarisation. Ce positionnement est d'autant plus notable qu'il intervient dans un contexte marqué par une dégradation globale de l'environnement sécuritaire, le nombre de conflits interétatiques ayant atteint, selon l'édition 2025, son niveau le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale.

Ce constat rejoint un phénomène plus large : les pays durablement classés parmi les plus sûrs du monde figurent souvent aussi parmi les plus performants économiquement. Suisse, Singapour, Irlande, Autriche ou Nouvelle-Zélande combinent généralement stabilité, qualité institutionnelle et forte attractivité économique. Cette corrélation ne signifie pas que la sécurité produit mécaniquement la prospérité, ni l'inverse. Elle met plutôt en évidence une relation d'interdépendance : un environnement sûr favorise la confiance, réduit les coûts liés au risque et soutient l'investissement, tandis que des institutions solides et une économie robuste contribuent elles-mêmes à renforcer la sécurité.

Cette articulation revêt une importance particulière pour Genève. Canton frontalier, place économique et financière, siège d'organisations internationales et pôle diplomatique, Genève fonde une part importante de son positionnement sur son image de stabilité, de prévisibilité et de sûreté. Dans ce contexte, la question sécuritaire ne relève pas uniquement de l'ordre public; elle touche directement aux fondements de l'attractivité du territoire.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente analyse. Il ne s'agit pas seulement d'examiner l'évolution de la criminalité à Genève, mais d'évaluer si ce paramètre essentiel des conditions-cadres du canton montre des signes de fragilisation.

Cette évaluation ne saurait toutefois faire l'impasse sur la réalité géographique et territoriale du canton. Partageant plus de 95% de ses frontières avec le territoire français, Genève est indissociablement liée à son voisin, plus particulièrement aux départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Cette configuration a favorisé l'émergence du Grand Genève, un bassin de vie et d'emploi transfrontalier hautement intégré avec des centaines de milliers de flux quotidiens au travers des nombreux passages frontières. Cette porosité, bien que moteur d'une formidable dynamique économique, représente également un espace de circulation fluide pour les flux criminels qui s'inscrivent dans le contexte de la libre circulation des biens et des personnes entre les deux pays.

Face à ce défi, les enjeux de la gestion sécuritaire du canton dépassent largement le territoire cantonal et exigent une doctrine de coopération approfondie entre les forces de l'ordre suisses et françaises. Depuis plusieurs décennies, les autorités des deux pays développent ainsi un modèle de partenariat policier et douanier particulièrement dense. Cela permet une mutualisation des renseignements et des opérations afin d'anticiper et traiter plus efficacement les phénomènes criminels propres à la région.

Sur le terrain, cette synergie se concrétise par des actions coordonnées quotidiennes, telles que le déploiement de patrouilles mixtes ou l'exercice du droit de poursuite au-delà de la frontière. Dès lors, l'efficacité de l'appareil sécuritaire genevois et, par extension, la préservation de ses conditions-cadres dépendent intimement de cette structure coopérative. Toute altération, qu'elle soit réelle ou perçue, de la sécurité à Genève doit dès lors s'analyser à l'aune de cette réalité transfrontalière.

3. Origine de l'étude

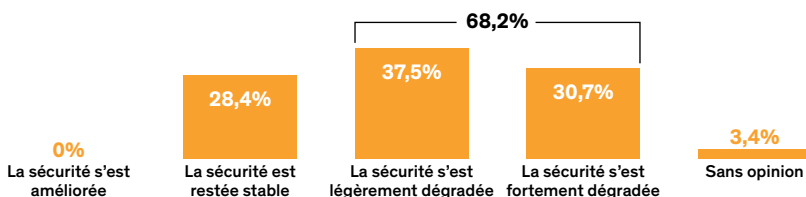
En 2025, la Fondation pour l'attractivité du canton de Genève (FLAG) a conduit une enquête qualitative approfondie auprès de dirigeants d'entreprises représentant près de 30'000 emplois, soit environ 10% de l'emploi total du canton.



Présentés en octobre 2025, les résultats de cette enquête ont fait apparaître un constat quelque peu inattendu: une érosion significative du sentiment de sécurité à Genève, alors même que le canton continue de bénéficier d'un socle de confiance relatif et d'une image globalement solide en matière de cadre de vie.

Selon cette enquête, **près de 70% des répondants estiment que la situation s'est dégradée** au cours des trois dernières années. Cette perception est alimentée par plusieurs facteurs convergents: la hausse des agressions violentes, l'augmentation des incivilités, la progression des cambriolages et des home-jackings, ainsi qu'une impression persistante d'insuffisance de la présence policière. La sécurité apparaît ainsi comme un sujet de préoccupation croissant, y compris parmi des acteurs économiques traditionnellement attentifs à un ensemble plus large de conditions-cadres.

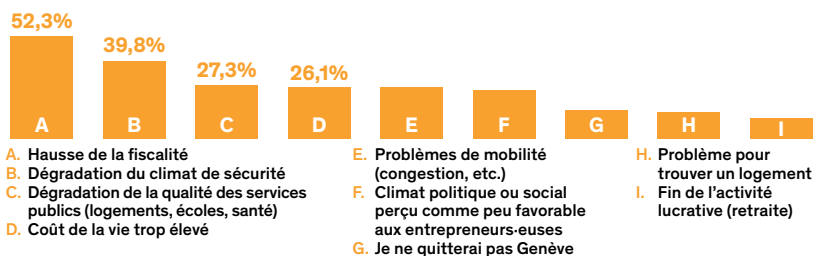
Comment évaluez-vous l'évolution de la sécurité à Genève au cours des trois dernières années¹ ?



1) Fondation pour l'attractivité du canton de Genève, Enquête qualitative FLAG 2025 - Entrepreneurs genevois face aux conditions-cadres et enjeux politiques, 2025, p. 22.

L'enquête a également cherché à mesurer les facteurs susceptibles, à terme, d'amener ces dirigeants, en tant que citoyens ou résidents, à envisager un départ du canton. À cet égard, la dégradation du climat de sécurité apparaît comme **le deuxième facteur déterminant susceptible de déclencher une telle décision**. Ce résultat est particulièrement révélateur. Il montre que la sécurité n'est plus seulement appréhendée comme une composante du bien-être quotidien, mais comme un élément structurant de l'ancrage territorial et, plus largement, de la qualité de vie perçue. Ces résultats ont été suffisamment clairs pour justifier une vérification approfondie à partir des données objectives.

En tant que citoyen-ne, qu'est-ce qui pourrait vous inciter à quitter Genève²? (Plusieurs choix possibles)



C'est précisément l'objet de la présente étude. Celle-ci vise à déterminer si la dégradation perçue par les acteurs économiques trouve une traduction statistique dans l'évolution récente de la criminalité enregistrée entre 2022 et 2025. Elle s'inscrit dans la continuité du travail engagé par la FLAG sur les conditions-cadres du canton, mais également dans une logique de mise à jour du précédent travail publié en 2023 sur la sécurité, qui comparait la situation entre 2012 et 2022.

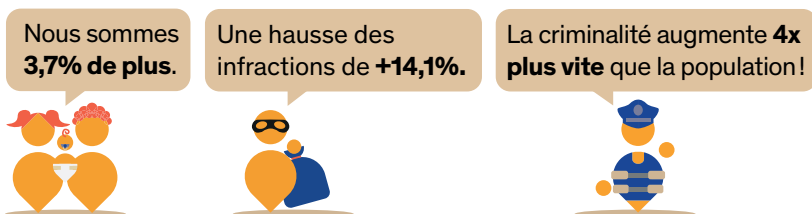
Dans un canton aussi international que Genève, la sécurité ne relève plus seulement du registre du bien-être; elle devient une composante essentielle de la confiance institutionnelle, de la stabilité urbaine et de la compétitivité territoriale.

4. Évolution générale : une augmentation réelle, y compris rapportée à la population

Les données officielles montrent qu'entre 2022 et 2025, le nombre total d'infractions au Code pénal enregistrées dans le canton de Genève est passé de 43'838 à 50'020, soit une progression de 14,1%. Cette hausse est importante en valeur absolue, puisqu'elle correspond à 6'182 faits supplémentaires sur la période. Rapportée à l'évolution démographique, cette tendance ressort d'autant plus. La population genevoise est passée de 517'802 habitants fin 2022 à 537'191 habitants fin 2025, soit une croissance de 3,7%.

Autrement dit, la pression criminelle s'est intensifiée à un rythme nettement supérieur à celui de la croissance démographique, avec un nombre d'infractions passé de 86 à 94,2 pour 1'000 habitants.

Genève : le décrochage entre démographie et délinquance



Ce constat ne signifie pas pour autant que Genève bascule dans une rupture sécuritaire brutale. Par contre, il indique clairement que le canton se situe, en 2025, à un niveau de criminalité pénale plus élevé qu'en 2022, tant en volume absolu qu'en intensité.

Cette évolution apparaît d'autant plus significative lorsqu'elle est replacée dans une perspective pluriannuelle. Sur la période 2022–2025, le canton a enregistré en moyenne 48'522 infractions par an, pour une fréquence moyenne de 93,3 infractions pour 1'000 habitants. Le niveau observé en 2025 demeure supérieur à cette moyenne, malgré un léger recul par rapport au pic de 2024 (52'146 infractions).

Cela ne permet pas de conclure à une progression continue de la criminalité, mais indique que le canton évolue désormais à un niveau durablement plus élevé qu'au début de la période.

5. Une hausse portée par la délinquance contre le patrimoine

Le principal moteur de la hausse observée entre 2022 et 2025 réside dans les infractions contre le patrimoine. Celles-ci sont passées de 32'057 à 36'844, soit une augmentation de 14,9%.

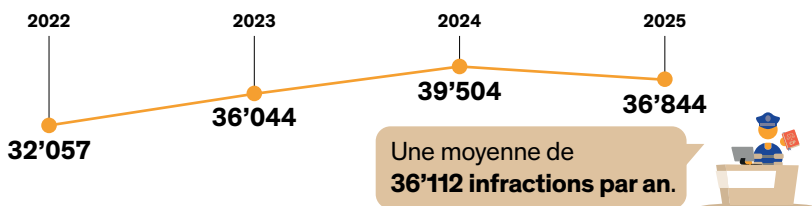
Cette catégorie constitue le socle volumique de la criminalité genevoise; lorsqu'elle augmente, c'est la structure générale de la délinquance qui se tend. Le poids de cette famille d'infractions est donc décisif dans l'interprétation de la hausse d'ensemble.

À l'intérieur de ce bloc, plusieurs éléments retiennent l'attention. **Les vols** (hormis les vols de véhicules) sont passés de 14'643 à 15'618, soit une hausse de 6,7%. **Les vols de véhicules** ont progressé plus fortement encore, de 5'271 à 6'278, soit de 19,1%. **Les vols par effraction et par introduction clandestine (cambriolages)** demeurent à un niveau élevé, passant de 3'334 à 3'410, soit une hausse de 2,3% entre 2022 et 2025.

Cette progression de la délinquance patrimoniale est importante non seulement par son volume, mais aussi par ses effets sociaux. Les atteintes aux biens structurent fortement le sentiment de sécurité, car elles touchent les espaces les plus ordinaires de la vie urbaine: logement, véhicule, commerce, rue, stationnement, espaces semi-privés.

Elles ne se limitent toutefois pas à une atteinte matérielle. En franchissant le seuil du logement, en s'immisçant dans des espaces perçus comme familiers et protégés, ces infractions viennent toucher directement la sphère privée. Elles affectent la personne dans ce qu'elle a de plus quotidien: ses repères, ses habitudes, son intimité. C'est en cela qu'elles pèsent fortement sur le sentiment de sécurité, car elles altèrent le lien de confiance entre l'individu et son environnement immédiat. Autrement dit, le cadre même dans lequel se construit sa vie.

Nombre d'infractions contre le patrimoine à Genève (2022-2025)³



6. Les home-jackings comme indicateur critique de sécurité

Parmi les indicateurs les plus sensibles figure l'évolution des **home-jackings**, dont le nombre de cas est passé de 11 en 2022 à 18 en 2025, soit une hausse de 63,6%.

Genève : focus sur un indicateur sensible⁴

2022

11 home-jackings



2025

18 home-jackings



Cela représente une
hausse de 63,6%.



Contrairement au cambriolage, qui correspond à un vol commis par effraction ou introduction clandestine dans un domicile, généralement en l'absence de ses occupants, le home-jacking se caractérise par une intrusion violente dans un logement occupé, avec menace ou contrainte.

Si, en valeur absolue, ces chiffres restent naturellement modestes comparés aux grands agrégats patrimoniaux, leur importance analytique dépasse largement leur fréquence. Le home-jacking implique la présence des occupants, l'intrusion dans l'espace intime du domicile et souvent un contexte de menace, de contrainte ou de violence. Sa portée symbolique et psychologique est donc sans commune mesure avec son volume statistique brut. En cela, il constitue un indicateur de gravité qualitative.

Dans le cas genevois, ce point résonne particulièrement avec les résultats de l'enquête de la FLAG. Les dirigeants interrogés citent parmi leurs préoccupations la hausse des agressions violentes, des cambriolages et l'impression d'une moindre maîtrise de l'espace public. Le home-jacking se situe précisément à l'intersection de ces inquiétudes : il conjugue la violence, l'intrusion et l'atteinte à un espace jugé inviolable.

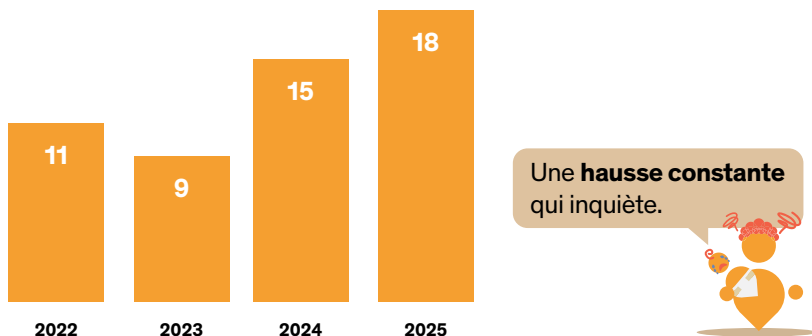
Une dégradation du niveau de sécurité n'est pas sans conséquence sur l'attractivité de Genève. Elle affecte directement la perception de la qualité de vie, mais aussi la confiance des talents, des entreprises

4) Police cantonale genevoise. (2026). Rapport annuel 2025. Genève, p. 21.

et des investisseurs. Or, la sécurité fait partie des fondements mêmes de la réputation internationale du canton. À ce titre, elle constitue un atout stratégique qui ne peut se détériorer sans fragiliser l'image et le positionnement de Genève à l'échelle mondiale.

Pour cette raison, il mérite d'être traité comme un indicateur critique de sécurité et non comme une simple curiosité statistique.

Évolution des home-jackings à Genève (2022-2025)⁵



7. Les atteintes aux personnes : une évolution préoccupante

Les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle ont augmenté de 2'111 à 2'291 en 2025, soit une croissance de 8,5%. Cette hausse est inférieure à celle de la délinquance patrimoniale, mais elle requiert également une attention particulière en raison de sa portée.

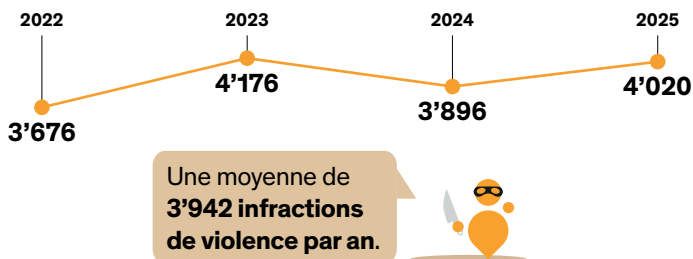
En effet, en matière de sécurité publique, les atteintes aux personnes pèsent davantage dans la perception collective que nombre d'infractions patrimoniales, car elles engagent la possibilité d'une confrontation physique, d'une blessure ou d'un traumatisme direct.

Le point le plus sensible réside dans la montée de certaines formes de violence grave. Le total des **infractions de violence** est ainsi passé de 3'676 à 4'020 cas, soit une hausse de 9,4%. Cette évolution est toutefois largement portée par **la violence grave**, qui a augmenté de manière beaucoup plus marquée, passant de 201 à 244 cas (+21,4%). Cette hausse s'explique principalement par la progression **des viols** (de

99 à 131 cas, soit une hausse de 32,3%) et, dans une moindre mesure, par l'augmentation des **tentatives d'homicide** (de 42 à 50 cas), ainsi que par l'apparition de cas de **brigandage aggravé**. À l'inverse, certaines infractions comme les **lésions corporelles graves** reculent légèrement, sans compenser la tendance générale.

Dans l'ensemble, ces évolutions montrent que la violence ne progresse pas seulement en quantité, mais qu'elle tend à se recomposer vers des formes plus graves et plus conflictuelles, ce qui contribue directement à la dégradation du sentiment de sécurité observée sur la période. Pour les habitants comme pour les acteurs économiques, cette évolution a un effet important sur la perception du risque.

Nombre d'infractions de violence à Genève (2022-2025)⁶



8. Violences sexuelles : une baisse apparente, une gravité accrue

Les infractions contre l'intégrité sexuelle présentent une lecture plus complexe. À première vue, le total a diminué entre 2022 et 2025 (-14,2%). Cette baisse agrégée pourrait laisser penser à une amélioration.

Une analyse détaillée révèle néanmoins qu'elle est principalement portée par le recul de certaines infractions spécifiques, en particulier **l'exhibitionnisme**, qui diminue fortement (de 63 à 16 cas), ainsi que, dans une moindre mesure, par la baisse de certaines catégories plus volatiles.

Par contre, comme évoqué précédemment, **le nombre de viols** a augmenté sur la période. La diminution apparente du total s'est ainsi accompagnée d'une progression de la composante la plus grave.

Un élément méthodologique doit toutefois être pris en compte. La révision du droit pénal sexuel entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024 a élargi la définition du viol et des atteintes sexuelles, en renforçant la notion de consentement. Avant cette révision, le viol se limitait à la pénétration vaginale non consentie d'une femme par un homme. Désormais, il comprend toute pénétration non consentie du corps, qu'elle soit orale, vaginale ou anale, sur un homme ou une femme.

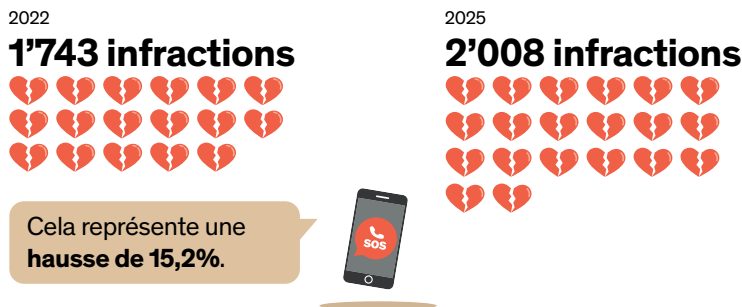
Si ces changements invitent à la prudence dans les comparaisons temporelles, il n'en demeure pas moins que la hausse des viols constitue un signal préoccupant.

En 2025, dans 47% des cas de viol, la relation entre la personne lésée et la personne prévenue relève du couple, de l'ex-couple ou du cadre familial.

9. Violence domestique : un phénomène structurel en expansion

La violence domestique a nettement augmenté entre 2022 et 2025. Le total des infractions concernées est passé de 1'743 à 2'008, soit une hausse de 15,2%.

Genève : quand le foyer devient un lieu d'insécurité⁷



Cette progression a été significative tant en volume qu'en portée sociale. Elle montre que la dégradation sécuritaire ne s'est pas limitée à l'espace public ni à la seule délinquance visible. Une part substantielle de l'insécurité s'est également jouée dans la sphère privée, au sein des relations intimes, familiales ou conjugales.

Du point de vue analytique, la violence domestique pose des défis spécifiques. Elle est souvent moins visible, plus difficile à détecter, plus répétitive, et son traitement exige une articulation entre police, justice, santé, services sociaux et dispositifs de protection des victimes.

En 2025, dans 48,1% des cas de violence domestique, la relation entre la personne lésée et la personne prévenue relève du couple.

10. L'essor de la cybercriminalité et des fraudes

La période 2022–2025 est également marquée par une progression nette de **la criminalité numérique**.

Le total des infractions avec mode opératoire numérique passe de 2'129 en 2022 à 2'963 en 2025, soit une hausse de 39,2%. Cette augmentation est l'une des plus fortes parmi les grandes catégories suivies. Même si le niveau de 2025 est inférieur à celui, exceptionnellement élevé, de 2024, il reste largement supérieur à celui de 2022.

La cybercriminalité économique (hameçonnage, piratage, escroquerie, vols de cryptomonnaies...) reste le domaine plus que majeur à Genève, représentant 93% des infractions de criminalité numérique.

Pour un canton porté par le secteur des services, avec des entreprises innovantes et une population internationale, le risque n'est pas marginal. Il affecte directement les particuliers, les cadres, les PME et les institutions.

11. Évolution moyenne de Genève sur la période 2022-2025

Sur la période 2022–2025, le canton de Genève a enregistré en moyenne 48'522 infractions au Code pénal par an, soit environ 93,3 infractions pour 1'000 habitants. Ce niveau confirme une criminalité en augmentation, malgré des fluctuations annuelles.

Les infractions contre le patrimoine constituent le socle principal, avec une moyenne de 36'112 cas par an. Parmi celles-ci, les atteintes

au domicile occupent une place centrale. **Les cambriolages** atteignent en moyenne 3'232 cas annuels, avec une dynamique en deux temps: un recul en 2023 suivi d'une remontée jusqu'à 3'410 cas en 2025.

Les home-jackings, bien que beaucoup moins nombreux (13 cas en moyenne par an), constituent un indicateur particulièrement sensible. Leur progression entre 2022 (11 cas) et 2025 (18 cas) traduit une évolution importante: ces infractions impliquent une intrusion en présence des occupants, souvent accompagnée de menace ou de contrainte, et ont donc un impact psychologique et symbolique nettement supérieur à leur poids statistique.

Les atteintes à l'intégrité physique demeurent significatives, avec en moyenne 3'942 infractions de violence par an, dont 219 cas de violence grave. Les formes les plus sensibles restent à un niveau élevé, avec environ 115 viols, 46 tentatives d'homicide et 52 lésions corporelles graves par année.

Indicateur ^a	2022	2023	2024	2025	Moyenne (22-25)
Infractions au Code pénal (total)	43'838	48'084	52'146	50'020	48'522
Fréquence (pour 1'000 hab.)	86	93,5	99,4	94,2	93,3
Infractions contre le patrimoine	32'057	36'044	39'504	36'844	36'112
Cambriolages (vols par effraction / intro. clandestine)	3'334	2'986	3'196	3'410	3'232
Home-jackings ^a	11	9	15	18	13
Violences totales	3'676	4'176	3'896	4'020	3'942
Violences graves	201	179	253	244	219
Viols (art. 190)	99	89	142	131	115
Homicides tentés	42	41	50	50	46
Lésions corporelles graves	59	43	56	52	53

Note de lecture: les différentes catégories d'infractions présentées dans ce tableau ne s'additionnent pas. Elles constituent une sélection d'indicateurs issus de la Statistique policière de la criminalité (SPC).

Dans l'ensemble, ces moyennes traduisent une dynamique claire: une hausse marquée entre 2022 et 2024, suivie d'un léger repli en 2025, sans retour au niveau initial. Elles confirment ainsi une installation et une progression à un niveau élevé de criminalité, accompagnées d'une pression persistante sur les atteintes au domicile et les formes les plus graves de violence.

12. Comparaison intercantonale : Genève durablement au-dessus de la moyenne nationale

La comparaison intercantonale met clairement en évidence Genève parmi les cantons les plus exposés à la criminalité. En 2025, la fréquence des infractions au Code pénal (CP) s'élève à 94,2 pour 1'000 habitants, contre 61,3 au niveau national, soit un écart de plus de 53,7%. Cette situation prolonge celle observée en 2022 (86 contre 52,5), confirmant un niveau structurellement plus élevé dans le canton.

La comparaison avec les principaux cantons confirme ce positionnement. Entre 2022 et 2025 :

- Suisse : 52,5 → 61,3 (+16,8%)
- Genève : 86 → 94,2 (+9,5%)

Cet écart ne traduit pas une amélioration relative, mais s'explique par un effet de base : Genève partait déjà d'un niveau élevé et s'est maintenu à un niveau nettement supérieur à la moyenne.

Zurich (2022 et 2025)

Fréquence d'infractions pour 1'000 habitants
2022 : 61,2 → 2025 : 64,6 (+5,6%) :

L'évolution de la criminalité dans le canton de Zurich entre 2022 et 2025 (8'857 infractions supplémentaires) s'est accompagnée d'une hausse limitée de la fréquence, passée de 61,2 à 64,6 infractions pour 1'000 habitants, soit une augmentation de 5,6%.

Cette progression, nettement plus modérée que dans les cantons de Genève (9,5%) ou de Vaud (44,7%), a principalement été portée par les infractions contre le patrimoine, passées de 63'939 à 69'522.

Au sein de cette catégorie, les vols ont progressé plus faiblement (de 26'415 à 26'832), tandis que les vols de véhicules ont été plus fréquents (de 8'210 à 9'887). Les cambriolages (vols par effraction ou introduction clandestine), indicateur particulièrement sensible, sont, quant à eux, restés globalement stables, de 6'935 à 6'998 (+0,9%), ce qui contraste avec les fortes hausses observées dans d'autres cantons.

Plusieurs catégories ont en outre reculé sur la période, notamment les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (de 6'111 à 5'995), les infractions contre la liberté, les brigandages (de 557 à 446).

Vaud (2022 et 2025)

Fréquence d'infractions pour 1'000 habitants **2022 : 53,2 → 2025 : 77 (+44,7%)**

L'augmentation de la criminalité dans le canton de Vaud entre 2022 et 2025 (22'030 infractions supplémentaires) s'est accompagnée d'une hausse marquée de la fréquence, passée de 53,2 à 77 infractions pour 1'000 habitants.

Cette progression s'explique principalement par la hausse des infractions contre le patrimoine (passées de 27'843 à 43'735), qui représentent près des trois quarts de l'augmentation.

Au sein de cette catégorie, les vols ont constitué le principal moteur, passant de 13'082 à 20'580 cas, largement portés par la progression des cambriolages (vols par effraction ou introduction clandestine) passés de 3'955 à 7'093 cas (+79,3%).

Les escroqueries ont également contribué de manière significative, tandis que les infractions contre la liberté ont formé le second facteur explicatif, avec une progression notable.

Bâle-Ville (2022 et 2025)

Fréquence d'infractions pour 1'000 habitants **2022 : 128,9 → 2025 : 147,6 (+14,5%)**

L'évolution de la criminalité dans le canton de Bâle-Ville entre 2022 et 2025 (4'463 infractions supplémentaires) s'est accompagnée d'une hausse de la fréquence, passée de 128,9 à 147,6 infractions pour 1'000 habitants.

Cette progression a principalement été portée par les infractions contre le patrimoine, en particulier les vols de véhicules et les cambriolages, ces derniers étant passés de 1'511 à 2'100 cas (+39%).

Les infractions contre la liberté ont également fortement progressé, tout comme certaines formes de criminalité plus sensibles, notamment les vols et le blanchiment d'argent.

À l'inverse, plusieurs catégories sont restées stables ou ont reculé, notamment les escroqueries, les brigandages et certaines atteintes graves aux personnes, ce qui nuance la portée de la hausse observée.

13. Analyse comparative de la criminalité intercantonale

Évolution des infractions (2022-2025)¹⁰

Indicateur	GE	var.%	ZH	var.%	VD	var.%	BS	var.%
Infractions au Code pénal (total)	43'838 → 50'020	+14,1% ↑	95'775 → 104'632	+9,2% ↑	43'812 → 65'842	+50,3% ↑	25'262 → 29'725	+17,7% ↑
Fréquence (pour 1'000 hab.)	86 → 94,2	+9,5% ↑	61,2 → 64,6	+5,6% ↑	53,2 → 77	+44,7% ↑	128,9 → 147,6	+14,5% ↑
Infractions contre le patrimoine	32'057 → 36'844	+14,9% ↑	63'939 → 69'522	+8,7% ↑	27'843 → 43'735	+57,1% ↑	18'048 → 20'874	+15,7% ↑
Cambriolages	3'334 → 3'410	+2,3% ↑	6'935 → 6'998	+0,9% ↑	3'955 → 7'093	+79,3% ↑	1'511 → 2'100	+39% ↑
Brigandages	239 → 218	-8,8% ↓	557 → 446	-19,9% ↓	193 → 331	+71,5% ↑	141 → 139	-1,4% ↓
Violences totales	3'676 → 4'020	+9,4% ↑	6'111 → 5'995	-1,9% ↓	3'315 → 4'126	+24,5% ↑	1'575 → 1'510	-4,1% ↓
Violences graves	201 → 244	+21,4% ↑	568 → 711	+25,2% ↑	96 → 235	+144,8% ↑	88 → 111	+26,1% ↑
Viols (art. 190)	99 → 131	+32,3% ↑	193 → 318	+64,8% ↑	57 → 164	+187,7% ↑	41 → 60	+46,3% ↑
Homicides tentés	42 → 50	+19% ↑	40 → 42	+5% ↑	18 → 23	+27,8% ↑	17 → 23	+35,3% ↑
Lésions corporelles graves	59 → 52	-11,9% ↓	280 → 329	+17,5% ↑	15 → 42	+180% ↑	26 → 24	-7,7% ↓

Note de lecture : les différentes catégories d'infractions présentées dans ce tableau ne s'additionnent pas. Elles constituent une sélection d'indicateurs issus de la Statistique policière de la criminalité (SPC).

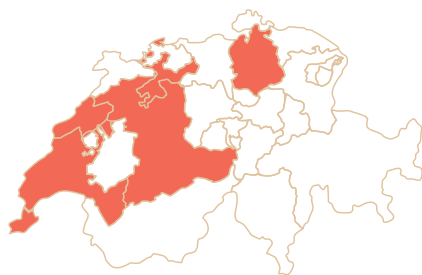
10) Office fédéral de la statistique (SPC) et publications cantonales de la Statistique policière de la criminalité (Genève, Vaud, Zurich et Bâle-Ville), 2022 et 2025. Variations (%): calculs FLAG.

Même en considérant les fortes hausses dans certains cantons, Genève reste à un niveau élevé en termes de fréquence d'infractions pour 1'000 habitants;

- Près de 46% de plus que Zurich;
- 22% de plus que Vaud;
- Seul Bâle-Ville présente une intensité plus élevée.

Ainsi, la situation genevoise se caractérise moins par une accélération récente que par un niveau de criminalité durablement haut. Cette spécificité maintient le canton dans le groupe des plus exposés et contribue à alimenter un désavantage relatif en matière de sécurité, observable tant dans les données que dans les perceptions.

Classement des cantons selon la fréquence des infractions en 2025¹¹ (pour 1'000 habitants)



1. Bâle-Ville – 147,6
2. **Genève – 94,2**
3. Soleure – 80,2
4. Vaud – 77
5. Neuchâtel – 69,1
6. Berne – 65,6
7. Zurich – 64,6

14. Disparités intracantonales : une concentration persistante et des recompositions locales

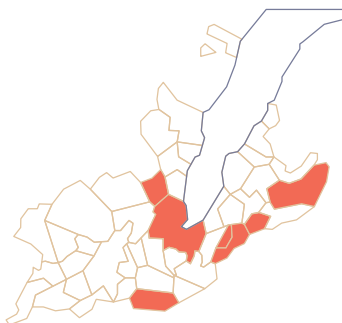
La comparaison entre 2022 et 2025 met en évidence une hausse de la criminalité et des évolutions contrastées selon les communes. La ville de Genève a vu son taux d'infractions passer de 111,6 à 121,6 pour 1'000 habitants, consolidant sa position de principal pôle criminel du canton. Cette tendance se retrouve dans plusieurs communes denses, comme Thônex (77,6 → 100,2) ou Le Grand-Saconnex (83 → 120,4), qui enregistrent des hausses significatives.

Dans le même temps, d'autres communes urbaines ont connu des évolutions plus contrastées, avec des niveaux élevés mais parfois en léger recul en 2025, comme Carouge (94 → 84,6) ou Vernier (69,7 → 69,6), traduisant une stabilisation à des niveaux déjà soutenus.

En périphérie, les niveaux restent globalement plus faibles, mais certaines communes ont enregistré des progressions notables entre 2022 et 2025, notamment Pregny-Chambésy (47,3 → 58), Jussy (79,5 → 102,2) ou encore Avusy (41,7 → 84,3). Ces hausses, bien que parfois liées à de petits volumes, suggèrent une diffusion partielle de la criminalité vers des zones moins exposées.

Dans l'ensemble, la période 2022–2025 montre que la hausse des infractions ne se limite pas au centre urbain, mais concerne également plusieurs communes périphériques.

Classement des communes genevoises selon la fréquence des infractions 2025¹² (pour 1'000 habitants)



- 1. Ville de Genève – 121,6**
- 2. Le Grand-Saconnex – 120,4**
- 3. Puplinge – 109,6**
- 4. Bardonnex – 104,9**
- 5. Jussy – 102,2**
- 6. Thônex – 100,2**
- 7. Chêne-Bourg – 97**

15. Taux d'élucidation et effectif policier

L'analyse de la criminalité ne peut se limiter au seul nombre d'infractions enregistrées. La capacité des autorités à identifier les auteurs constitue également une dimension importante du climat sécuritaire. Le taux d'élucidation mesure précisément cette capacité et joue un rôle central dans la perception de la sécurité. Au-delà du risque d'être victimes d'une infraction, les citoyens comme les acteurs économiques sont sensibles à la probabilité que les auteurs soient identifiés et poursuivis.

Entre 2022 et 2025, les catégories les plus graves continuent d'afficher à Genève des niveaux d'élucidation élevés, notamment les infractions contre l'intégrité sexuelle et les atteintes graves aux personnes. La situation apparaît toutefois plus contrastée pour les infractions contre le patrimoine, qui constituent de loin la principale composante de la criminalité cantonale. Leur taux d'élucidation est passé de 16,4% en 2022 à 16,8% en 2023 et 2024, puis à 17,7% en 2025.

La comparaison intercantonale montre également que Genève affiche le taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine le plus faible parmi les cantons urbains retenus dans cette étude. En 2025, celui-ci s'établit à 17,7% à Genève, contre 19,7% dans le canton de Vaud, 22,2% à Bâle-Ville et 25,8% à Zurich. Ces écarts ne remettent pas en cause la capacité d'action des autorités genevoises, mais ils suggèrent que d'autres cantons parviennent à résoudre une proportion plus importante des atteintes au patrimoine, malgré des volumes parfois nettement supérieurs.

Les vols, cambriolages, vols de véhicules ou certaines formes d'escroquerie présentent traditionnellement des taux d'élucidation plus faibles en raison de l'absence fréquente de témoins directs, de la mobilité des auteurs, du caractère parfois transfrontalier des faits ainsi que de la complexité croissante des enquêtes, notamment dans le domaine numérique. Ces caractéristiques rendent l'identification des auteurs plus difficile et limitent mécaniquement les possibilités d'élucidation.

L'interprétation de ces résultats doit également tenir compte des ressources policières à disposition. À cet égard, Genève figure parmi les cantons suisses disposant des effectifs policiers les plus importants rapportés à la population. En 2025, le canton comptait environ un policier ETP pour 350 habitants, ce qui le plaçait au deuxième rang national, juste derrière le Tessin (1/329)¹³. Parmi les cantons retenus dans cette étude, Bâle-Ville présentait un ratio très proche (1/352), tandis que Zurich (1/405) et Vaud (1/446) affichaient une densité policière plus faible. À titre de comparaison, la moyenne suisse s'établissait à un policier pour 477 habitants.

16. Entre statistiques criminelles et sentiment d'insécurité

Il convient de distinguer l'évolution mesurée de la criminalité du sentiment d'insécurité ressenti par la population. Si les statistiques policières renseignent sur les infractions enregistrées, elles ne reflètent

pas nécessairement la manière dont les habitants perçoivent leur environnement quotidien. Cette perception est influencée par de multiples facteurs, tels que l'expérience personnelle de la victimisation, les incivilités, la médiatisation de certains faits divers ou encore la confiance accordée aux institutions chargées de la sécurité.

À Genève, cette dimension fait l'objet d'un suivi régulier à travers le Diagnostic local de sécurité (DLS), publié tous les 3 ans depuis 2004. Les résultats des éditions 2017, 2020 et 2023 ont montré une amélioration progressive du sentiment de sécurité au sein de la population. La part des résidents déclarant se sentir en insécurité lorsqu'ils se promènent seuls dans leur quartier après 22 heures est ainsi passée de 34,2% en 2016 à 32,8% en 2020, puis à 28,9% en 2023, soit l'un des niveaux les plus bas observés depuis le lancement de l'enquête. Cette évolution s'est accompagnée d'une diminution des comportements d'évitement de certains lieux ou personnes perçus comme peu sûrs.

Ces résultats rappellent que l'évolution de la criminalité et celle du sentiment d'insécurité ne suivent pas nécessairement les mêmes trajectoires. Alors que les statistiques policières genevoises font apparaître une hausse des infractions au Code pénal entre 2022 et 2025, les dernières données disponibles témoignaient encore d'un relatif sentiment de sécurité au sein de la population. Néanmoins, selon le dernier Diagnostic local de sécurité (DLS), malgré le recul du sentiment d'insécurité, une majorité des Genevois se montrait pessimiste quant à l'évolution de la situation dans le canton. En 2023, 55,5% estimaient ainsi que la sécurité se détériorait, contre 14,4% qui considéraient qu'elle s'améliorait et 30,1% qu'elle restait stable. La prochaine édition du Diagnostic local de sécurité, attendue ces prochains mois, permettra de déterminer dans quelle mesure la hausse récente de la criminalité observée depuis 2023 s'est, ou non, traduite par une modification de cette perception.

17. Genève face à un défi singulier : la sécurité comme priorité partagée

Les chapitres précédents ont mis en évidence une réalité difficilement contestable : la criminalité a augmenté plus rapidement à Genève par rapport à la moyenne suisse, et le canton se maintient durablement parmi les plus exposés du pays. Face à Zurich (+5,6%) et même Vaud (+44,7%), pourtant en très forte progression dynamique, Genève occupe

une position singulière : un canton-ville frontalier, internationalisé, dense et dont l'attractivité repose sur une promesse de stabilité.

Cette spécificité explique pourquoi les acteurs politiques et économiques genevois convergent aujourd'hui, par-delà leurs lignes habituelles, vers la nécessité d'un renforcement des moyens de sécurité publique. La période récente a, à cet égard, été particulièrement révélatrice.

Une convergence politique inédite

En décembre 2025, le Parti libéral-radical (PLR) genevois a déposé des motions dans 13 communes du canton, demandant aux conseils administratifs concernés de solliciter auprès du canton un cadre législatif autorisant l'utilisation d'un système de recherche automatisée de véhicules et de surveillance du trafic (RVS), ainsi que le déploiement ou le renforcement des réseaux de vidéosurveillance. Cette mobilisation territoriale traduit un constat partagé : les outils actuels ne suffisent plus à répondre à l'évolution observée des phénomènes criminels, notamment des cambriolages, des home-jackings et des trafics opérant sur des axes routiers transfrontaliers.

Le projet présenté par la commune de Vandœuvres, élaboré en collaboration avec la police cantonale et reposant sur l'installation de lecteurs automatiques de plaques (LAPI) aux entrées de la commune complétés par des caméras classiques, illustre cette logique de « frontière virtuelle » désormais portée par plusieurs autorités locales. Le coût annoncé, supérieur à un million de francs pour une seule commune, témoigne du sérieux de la démarche autant que de l'ampleur du chantier qui attend le canton s'il souhaite généraliser une telle approche.

La commune de Vandœuvres indique aussi avoir renforcé son budget sécurité, passant de 198'000 CHF en 2020 à 550'000 CHF aujourd'hui. Cela s'est traduit par l'engagement d'un second policier municipal et la mise en place de deux patrouilles quotidiennes de sécurité privée depuis le 1^{er} février 2025. La commune a aussi créé une enveloppe de 150'000 CHF, permettant de rembourser à concurrence de 1'000 CHF par foyer des frais de sécurité pour les propriétaires et locataires.

Il faut souligner que cette dynamique dépasse les clivages traditionnels. Les préoccupations exprimées au sein des milieux économiques, des syndicats de police, des autorités communales et d'une part croissante de la population convergent vers une même attente : un renforcement structuré, encadré et techniquement modernisé de l'action sécuritaire. Les

résultats de l'enquête FLAG 2025, exprimant que 68,2% des dirigeants estimaient que la sécurité s'était dégradée, s'inscrivent ainsi dans un mouvement plus large.

Deux dirigeants sur trois tirent la sonnette d'alarme¹⁴



18. Les « bodycams » : un chantier en cours

Parallèlement à la question de la vidéosurveillance fixe et automatisée, le canton de Genève a engagé une réflexion sur l'équipement des forces de police en caméras-piétons (*bodycams*). Le 11 décembre 2025, le Grand Conseil a renvoyé en commission le projet de loi 13719 modifiant la loi sur la police (LPol), afin d'autoriser que les membres du personnel policier soient équipés de *bodycams*. Le projet, porté par les syndicats de police et soutenu par la Fédération suisse des fonctionnaires de police, doit désormais être examiné en commission avant d'être à nouveau soumis au plénum.

Un retour d'expérience clair dans les cantons voisins

L'expérience accumulée dans les cantons romands plaide en faveur d'un déploiement rapide. Vaud a mené, en 2019-2020, un essai-pilote conjoint entre la police cantonale et la police municipale de Lausanne. Les résultats ont confirmé la plus-value du dispositif : effet de désescalade dans les situations conflictuelles, dissuasion des comportements menaçants chez toutes les parties prenantes, accroissement du sentiment de sécurité tant pour les agents que pour les personnes interpellées et stimulation de la réflexivité au sein de la profession. Sur la base de cette évaluation, le Conseil d'État vaudois a approuvé le 13 novembre 2025 la modification de la LPol, qui prévoit une durée de conservation des enregistrements de cent-cinquante jours au maximum, sauf décision judiciaire contraire, et un accès strictement encadré.

Le Valais a suivi une voie comparable. Le 13 novembre 2025, le Grand Conseil valaisan a accepté en première lecture la modification de sa loi sur la police, dont le nouvel article 58a autorise l'usage de caméras-piétons par la police cantonale dans le cadre de ses missions, sans avertissement préalable ni

14) FLAG, Enquête qualitative FLAG 2025 - Entrepreneurs genevois face aux conditions-cadres et enjeux politiques, 2025, p. 22.

autorisation spéciale. La même révision profite de l'occasion pour aligner le dispositif RVS sur la jurisprudence récente du Tribunal fédéral, en ramenant notamment le délai de conservation des données de cent à trente jours. Cette modification de la loi est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2026.

Le canton du Jura, dans le cadre de la révision de sa loi sur la police intervenue en 2025 (cf. chap. 17), a introduit une base légale autorisant l'équipement des forces de police de caméras-piétons (*bodycams*). Bien qu'il ne soit pas prévu de les acquérir à court terme, la base légale nécessaire à leur déploiement a d'ores et déjà été instaurée.

La position de Genève: un retard à combler

Genève est, à ce jour, en retrait par rapport à ses voisins romands. Le port de caméras-piétons a déjà été expérimenté par les gardiens de prison du canton, mais sans base légale formelle, pratique tolérée en raison du rapport de sujétion spécial liant les détenus à l'État, qui ne saurait toutefois être étendu à l'espace public sans cadre législatif explicite. Le PL 13719, en suspens depuis décembre 2025, doit donc être traité comme une priorité.

L'Union du personnel du corps de police (UPCP) elle-même a insisté sur la nécessité d'un cadre légal clair, à la fois pour protéger la dignité des agents et pour garantir la conformité des pratiques.

Les syndicats vaudois et romands rappellent que la transparence et la proportionnalité sont essentielles pour éviter toute dérive et conserver la confiance du public.

Cette demande des organisations professionnelles est particulièrement significative. Elle indique que les *bodycams* ne sont pas perçues, par les forces de police elles-mêmes, comme un outil de contrôle dirigé contre les agents, mais bien comme un dispositif de protection mutuelle, qui sécurise à la fois l'intervention policière et les droits des personnes interpellées. Adopter rapidement le PL 13719 constituerait à cet égard un signal clair: Genève dispose des outils, du personnel et de la volonté de moderniser sa police au service d'une intervention plus transparente et plus efficace.

19. Vidéosurveillance et systèmes automatisés : un cadre à faire évoluer

Au-delà des *bodycams*, la modernisation des moyens d'action passe par une réflexion plus large sur la vidéosurveillance et les systèmes automatisés de collecte et de traitement des données, en particulier les lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) et la recherche automatisée de véhicules et surveillance du trafic (RVS). Sur ces outils, le droit fédéral et la jurisprudence du Tribunal fédéral fixent un cadre exigeant, mais ouvrent des marges de manœuvre claires pour les cantons qui souhaitent agir.

Ce que dit le droit fédéral

Les cantons sont compétents pour la sécurité et l'ordre public sur leur territoire. Le canton de Genève peut donc, dans le respect de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), notamment de son article 42, déployer des dispositifs de vidéosurveillance classiques dans le domaine public, à des fins de sécurité des personnes et des biens, dans des conditions strictes. L'article 42 LIPAD impose une signalisation adéquate, un périmètre limité au strict nécessaire, et un délai de destruction des enregistrements de sept jours, porté à trois mois en cas d'atteinte avérée aux personnes ou aux biens et jusqu'à l'issue de la procédure en cas d'information pénale.

Pour les systèmes automatisés tels que LAPI et RVS, la jurisprudence est plus exigeante. L'arrêt du Tribunal fédéral ATF 151 I 137, qui a annulé la réglementation lucernoise en la matière, et l'ATF 146 I 11 relatif au canton de Thurgovie fixent des conditions claires : base légale formelle d'une densité normative élevée, finalités précisément délimitées, catégories de données et durées de conservation explicitement définies, mécanismes de contrôle indépendants. La poursuite pénale, exclusivement régie par le droit fédéral, ne peut constituer la finalité principale de tels dispositifs. En revanche, leur usage à des fins de prévention et de sécurité publique demeure envisageable, sous réserve d'un encadrement strict.

Le canton du Jura comme référence

Le Parlement jurassien a accepté fin 2025 la révision partielle de sa loi sur la police, dont les nouveaux articles 102a et 102b régissent précisément la recherche automatisée de véhicules et la surveillance du trafic. Cette révision, élaborée en réponse directe à la jurisprudence du Tribunal fédéral et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026, constitue à ce stade le modèle le plus abouti disponible en Suisse pour un canton souhaitant se doter de tels outils tout en respectant le droit supérieur.

Les paramètres du modèle jurassien sont éclairants: enregistrement automatisé des véhicules et de leurs plaques à des fins de recherche de personnes ou d'objets et de prévention des crimes et délits; comparaison automatisée limitée à des bases de données précisément énumérées (RIPOL, listes de plaques spécifiquement recherchées, retraits de permis, mandats de recherche); effacement des données dans un délai de trente jours en cas d'absence de concordance; consultation strictement limitée aux cas de correspondance ou aux finalités énumérées par la loi. C'est cette précision normative qui rendrait le dispositif compatible avec les exigences du Tribunal fédéral.

La voie du projet pilote

Pour Genève, la voie la plus prudente et la plus rapide se trouverait dans le lancement d'un projet pilote cantonal, limité dans le temps et à titre strictement expérimental et proportionné. À l'instar du projet pilote sur l'utilisation des *bodycams* mené dans le canton de Vaud, une directive de police judiciaire rédigée par le procureur général pourrait être mise en place afin de tester concrètement les modalités techniques, d'évaluer l'efficacité opérationnelle du dispositif et d'identifier les garanties nécessaires.

Cette période permettrait, parallèlement, d'élaborer la base légale formelle qui pérenniserait le dispositif. Une consultation préalable du préposé cantonal à la protection des données permettrait de s'assurer de la conformité avec le droit cantonal et fédéral et, le cas échéant, d'évaluer les modalités techniques de collecte et de traitement des données personnelles puis d'identifier les garanties nécessaires. Le processus législatif ordinaire (débat parlementaire, éventuel contre-projet, délai référendaire et, le cas échéant, votation populaire) peut s'étendre sur plusieurs années. Commencer rapidement un projet pilote ferait donc gagner un temps précieux, tout en réduisant le risque d'invalidation par le Tribunal fédéral en cas de finalités trop larges ou de garanties insuffisantes.

20. Comparatif: où en sont les cantons romands ?

Le tableau ci-après synthétise l'état d'avancement comparé des principaux cantons sur les deux volets: *bodycams* et systèmes automatisés. Il met en évidence un retard relatif de Genève, alors même que le canton est, parmi les comparables, celui dont la fréquence d'actes criminels est la plus élevée.

Canton	Bodycams	LAPI / RVS	Statut légal	Échéance
Vaud	En déploiement	—	Modification LPol approuvée par le Conseil d'État (nov. 2025)	Vote du Grand Conseil
Valais	Base légale adoptée	Mise en conformité TF	Modification LPol acceptée en 1 ^{re} lecture (nov. 2025)	Entrée en vigueur le 1 ^{er} mai 2026
Jura	Base légale adoptée, sans déploiement	Cadre adopté	Révision LPol (art. 102a/102b) adoptée fin 2025	Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2026
Genève	PL 13719 en commission	Usage limité à la sécurité routière	Renvoi en commission le 11 décembre 2025	À déterminer

Cette photographie est instructive. Les cantons voisins n'ont pas attendu une dégradation comparable à celle de Genève pour engager la modernisation de leurs cadres législatifs. Vaud a déployé son projet sur la base d'un essai-pilote concluant; le Valais a saisi l'occasion d'une révision de sa LPol pour traiter conjointement *bodycams* et conformité de la RVS; le Jura a choisi d'adopter un cadre exemplaire pour la RVS quelques mois seulement après l'arrêt du Tribunal fédéral.

Genève dispose de tous les éléments (diagnostic, demande politique transversale, soutien des forces de police, modèles juridiques de référence) pour rejoindre ce mouvement.

21. Synthèse du diagnostic et orientations stratégiques

L'analyse de ce rapport définit les grandes orientations de la Fondation pour guider l'action publique future. Ce constat ne vise pas à prescrire des solutions techniques précises, celles-ci relevant du débat démocratique, du dialogue institutionnel et de l'expertise des autorités compétentes, mais à fixer un cap clair.

Un diagnostic en quatre points

Premièrement, la criminalité a augmenté à Genève entre 2022 et 2025 à un rythme nettement supérieur à celui de la croissance démographique, et le canton se maintient durablement parmi les plus exposés du pays.

Cette hausse se double d'une recomposition qualitative préoccupante, marquée par la progression des formes intrusives (home-jackings),

graves (viols, tentatives d'homicide) et structurelles (violence domestique, cybercriminalité).

Ces évolutions sont cohérentes avec le ressenti des acteurs économiques exprimé dans l'enquête FLAG 2025, où la dégradation du climat sécuritaire s'impose comme le deuxième facteur susceptible de conduire des dirigeants à envisager un départ du canton.

Enfin, le cadre légal et les modèles juridiques disponibles, notamment dans les cantons voisins, ouvrent des marges de manœuvre concrètes pour faire évoluer le dispositif de sécurité publique, sous réserve du respect strict des droits fondamentaux.

Trois orientations stratégiques

Sur cette base, la Fondation identifie trois orientations, dont la mise en œuvre relève des autorités cantonales et communales, qu'elle souhaite voir au cœur du débat public et institutionnel des prochains mois.

- **Moderniser les moyens d'action, en intégrant davantage les outils technologiques et les dispositifs de prévention**, dans le respect du cadre constitutionnel et de la jurisprudence du Tribunal fédéral, en s'inspirant des bonnes pratiques romandes documentées dans le présent rapport.
- **Accroître la présence et la réactivité des forces de l'ordre sur le terrain**, en particulier face aux incivilités et aux infractions du quotidien qui pèsent le plus directement sur le sentiment de sécurité.
- **Articuler prévention et répression, afin de maintenir et de renforcer un climat de confiance durable** entre les autorités, la population et les acteurs économiques, en investissant tout autant dans la dissuasion que dans la protection des victimes et dans l'accompagnement social.

Ces orientations ne sont pas exclusives les unes des autres: elles se renforcent mutuellement. Aucune n'est, à elle seule, une réponse suffisante. C'est leur articulation cohérente, à travers une démarche concertée entre le canton, les communes, les milieux professionnels et la population, qui permettra de stabiliser durablement le cadre sécuritaire genevois.

22. Conclusion : la sécurité, condition de l'attractivité genevoise

Le présent rapport part d'un constat statistique: la criminalité a augmenté à Genève entre 2022 et 2025, bien plus que la croissance démographique et de manière qualitativement plus préoccupante en raison de la progression des formes intrusives et violentes.

Pour un canton dont l'attractivité repose sur une promesse de stabilité, de prévisibilité et de sûreté (siège d'organisations internationales, place financière, pôle diplomatique, écosystème d'innovation), cette évolution n'est pas anodine. Elle touche directement aux fondements de la compétitivité territoriale. Elle pèse sur les décisions d'implantation, sur l'ancrage des talents et sur l'image internationale du canton.

La sécurité n'est plus un simple indicateur de bien-être: elle est devenue un paramètre stratégique des conditions-cadres, au même titre que la fiscalité, les infrastructures ou la qualité de vie.

La bonne nouvelle, c'est que les éléments de réponse existent. Le diagnostic est posé. La demande politique transversale est exprimée, par-delà les clivages partisans, par les communes, les milieux économiques, les syndicats de police et une part croissante de la population. Les modèles juridiques de référence sont disponibles, dans les cantons voisins comme dans la jurisprudence fédérale. Les outils techniques sont éprouvés. Il ne manque, pour l'essentiel, que la volonté politique de passer à l'action sans délai.

La FLAG appelle ainsi à une mobilisation concertée des autorités cantonales et communales, des milieux économiques, des partenaires sociaux et des forces de l'ordre, pour stabiliser durablement le cadre sécuritaire genevois. La traduction concrète de ces orientations relève désormais du débat institutionnel et démocratique. Sur ce terrain comme sur d'autres, l'attractivité de Genève ne se décrète pas: elle se construit par des choix lucides, partagés et inscrits dans la durée.

La sécurité n'est pas l'ennemie de l'ouverture, ni l'antagoniste du dynamisme économique. Elle en est, au contraire, la condition. C'est sur cette conviction que la Fondation pour l'attractivité du canton de Genève entend continuer à porter, avec rigueur et indépendance, les enjeux fondamentaux qui dessineront le Genève de demain.

23. Sources et références

La présente section rassemble toutes les sources mobilisées pour la rédaction de ce rapport, qu'il s'agisse des données statistiques sur la criminalité, des éléments relatifs à l'enquête FLAG 2025, ou des fondements juridiques et institutionnels de l'analyse sur la vidéosurveillance et les caméras-piétons.

Statistiques policières de la criminalité

Statistiques fédérales

- Office fédéral de la statistique (OFS). (2023). Statistique policière de la criminalité 2022. Neuchâtel : OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2024). Statistique policière de la criminalité 2023. Neuchâtel : OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2025). Statistique policière de la criminalité 2024. Neuchâtel : OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2026). Statistique policière de la criminalité 2025. Neuchâtel : OFS.
- Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS), Polizeibestände / État du personnel de la police au 1^{er} janvier 2025, Berne, 2025.

Canton de Genève

- État de Genève. (2023). Statistique policière de la criminalité 2022. Département des institutions et du numérique.
- État de Genève. (2024). Statistique policière de la criminalité 2023. Département des institutions et du numérique.
- État de Genève. (2025). Statistique policière de la criminalité 2024. Département des institutions et du numérique.
- État de Genève. (2026). Statistique policière de la criminalité 2025. Département des institutions et du numérique.
- État de Genève. (2023). Diagnostic local de sécurité 2023.

Canton de Vaud

- Police cantonale vaudoise. (2023). Statistique policière de la criminalité — Rapport annuel 2022. Lausanne.
- Police cantonale vaudoise. (2026). Statistique policière de la criminalité — Rapport annuel 2025. Lausanne.

Canton de Zurich

- Kanton Zürich. (2023). Polizeiliche Kriminalstatistik — Jahresbericht 2022. Kantonspolizei Zürich.
- Kanton Zürich. (2026). Polizeiliche Kriminalstatistik — Jahresbericht 2025. Kantonspolizei Zürich.

Canton de Bâle-Ville

- Kanton Basel-Stadt. (2026). Polizeiliche Kriminalstatistik — Tabellen und Zeitreihen 2019–2025. Justiz- und Sicherheitsdepartement.

Bases légales et textes normatifs

Niveau supranational

- Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), du 4 novembre 1950, RS 0.101. Article 8 : droit au respect de la vie privée et familiale.
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Niveau fédéral

- Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999, Cst., RS 101. Articles 13 (protection de la sphère privée), 36 (restriction des droits fondamentaux) et 57 al. 1 (sécurité publique).
- Loi fédérale sur la protection des données, du 25 septembre 2020, LPD, RS 235.1. Article 35 : essais pilotes.
- Loi sur le Tribunal fédéral, du 17 juin 2005, LTF, RS 173.110. Article 82 let. b : contrôle abstrait des normes cantonales.

Niveau cantonal — Genève

- Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001, LIPAD, RS/GE A 2 08. Articles 35 à 41 (protection des données) et article 42 (vidéosurveillance).
- Règlement d'application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 21 décembre 2011, RIPAD, RS/GE A 2 08.01.
- Loi sur la police, du 9 septembre 2014, LPol/GE, RS/GE F 1 05.
- Règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance des communes genevoises (modèle cantonal).

Niveau cantonal — autres cantons

- Loi sur la police cantonale, du 28 janvier 2015, LPol/JU, RS/JU 551.1. Articles 102a et 102b (recherche automatisée de véhicules et surveillance du trafic).
- Loi sur la police cantonale, du 17 novembre 1975, LPol/VD, RS/VD 133.11.
- Loi sur la police cantonale, du 11 novembre 2016, LPol/VS, RS/VS 550.1. Article 58a (caméras-piétons), articles 59 et 59a (recherche automatisée de véhicules).

Jurisprudence du Tribunal fédéral

- ATF 151 I 137 — Annulation de la réglementation lucernoise relative à la recherche automatisée de véhicules et à la surveillance du trafic.
- ATF 146 I 11 — Examen de la légalité de l'utilisation de la recherche automatisée de véhicules dans le canton de Thurgovie.
- Tribunal fédéral, arrêt 6B_908/2018, du 7 octobre 2019 — Conduite sans permis et illicéité des preuves récoltées par RVS sans base légale suffisante (canton de Thurgovie).

Travaux parlementaires et projets de loi

Grand Conseil de Genève

- Projet de loi 11140 — Loi ouvrant un crédit de 1'900'000 francs destiné à financer un système de vidéosurveillance dans le quartier des Pâquis (adopté en 2013).
- Projet de loi 12240 — Loi ouvrant un crédit d'investissement de 3'741'200 francs destiné à la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale.
- Projet de loi 13719 — Modifiant la loi sur la police (LPol) (F 1 05) — Introduction des caméras-piétons (*bodycams*). Renvoyé en commission le 11 décembre 2025.

Autres parlements cantonaux

- Parlement du canton du Jura. (2025). Révision partielle de la loi sur la police cantonale — Introduction des articles 102a et 102b (recherche automatisée de véhicules et surveillance du trafic). Adoption fin 2025.
- Grand Conseil du canton du Valais. (2025). Modification de la loi sur la police — Introduction de l'article 58a (caméras-piétons) et adaptation des articles 59 et 59a (RVS) à la jurisprudence du Tribunal fédéral. Acceptée en première lecture le 13 novembre 2025.
- Conseil d'État du canton de Vaud. (2025). Modification de la loi sur la police cantonale — Déploiement des caméras-piétons. Approbation du projet le 13 novembre 2025.
- Initiatives politiques communales.
- PLR Genève. (2025). Mobilisation contre l'insécurité — Motions déposées dans 13 communes genevoises. Communiqué de presse du 10 décembre 2025.
- Commune de Vandœuvres. (2025). Procès-verbal du Conseil municipal — Séance ordinaire du 13 octobre 2025. Présentation du projet de vidéosurveillance et de lecteurs automatiques de plaques (LAPI).
- Message relatif aux projets de révision partielle de la loi sur la police cantonale, de la loi sanitaire et du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale, art. 102 al. 1 let.e LPol.

Sources institutionnelles et avis de droit

- Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (FPDPT). Vidéosurveillance effectuée par des particuliers. Berne.
- Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence du canton du Valais. (2025). Avis de droit — *Bodycams*. Sion, mars 2025.
- Ville de Genève. (2025). Inventaire des caméras de la Ville de Genève filmant sur l'espace public. Mise à jour du 22 avril 2025.

Études, rapports et enquêtes

- Fondation pour l'attractivité du canton de Genève (FLAG). (2025). Enquête qualitative FLAG 2025 — Entrepreneurs genevois face aux conditions-cadres et enjeux politiques. Genève.
- Fondation pour l'attractivité du canton de Genève (FLAG). (2023). Étude sécurité 2012-2022 — Évolution de la criminalité dans le canton de Genève. Genève.
- Institute for Economics & Peace. (2025). Global Peace Index 2025. Sydney : IEP.

Sources de presse

- Blick. (2022). Plus de 2'749 caméras vous surveillent dans les rues de Genève. Article publié le 24 décembre 2022.
- *Le Temps*. (2016). Le bilan contrasté de la vidéosurveillance à Genève. Article publié le 15 novembre 2016.
- Swissinfo. (2016). Bilan positif pour les caméras installées aux Pâquis (GE). Article publié le 15 novembre 2016.

Note méthodologique

Les comparaisons intercantionales reposent sur les statistiques policières de la criminalité harmonisées par l'Office fédéral de la statistique, ce qui garantit la comparabilité des catégories et des méthodes d'enregistrement entre cantons. Les données démographiques utilisées pour le calcul des fréquences pour 1'000 habitants sont issues des registres officiels cantonaux et fédéraux à fin 2022 et fin 2025. La comparaison temporelle des infractions sexuelles, en particulier des viols, doit être interprétée à la lumière de la révision du droit pénal sexuel entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024, qui a élargi la définition juridique du viol et rend les comparaisons « avant/après » partiellement non équivalentes.

L'analyse juridique relative à la vidéosurveillance et aux systèmes automatisés s'appuie sur un avis de droit réalisé par la FLAG et vérifié par L'étude Lenz & Staehelin, intégrant la jurisprudence la plus récente du Tribunal fédéral ainsi qu'une analyse comparative des dispositions cantonales en vigueur ou en cours d'adoption en Suisse romande au mois de juillet 2026.

Impressum :

Direction : Karine Curti
Rédaction : Matteo Ianni
Base légale : Patrick Kern
Graphisme et illustrations : Cédric Gobet
Photo de couverture : Envato
Imprimé à Genève



Scannez !
Pour rejoindre
nos réseaux.



Fondation pour l'attractivité du canton de Genève (FLAG)
info@geneve-attractive.ch / www.fondationgeneveattractive.ch

Rampe du Pont-Rouge 6
Petit-Lancy — CP 1211 Genève 26